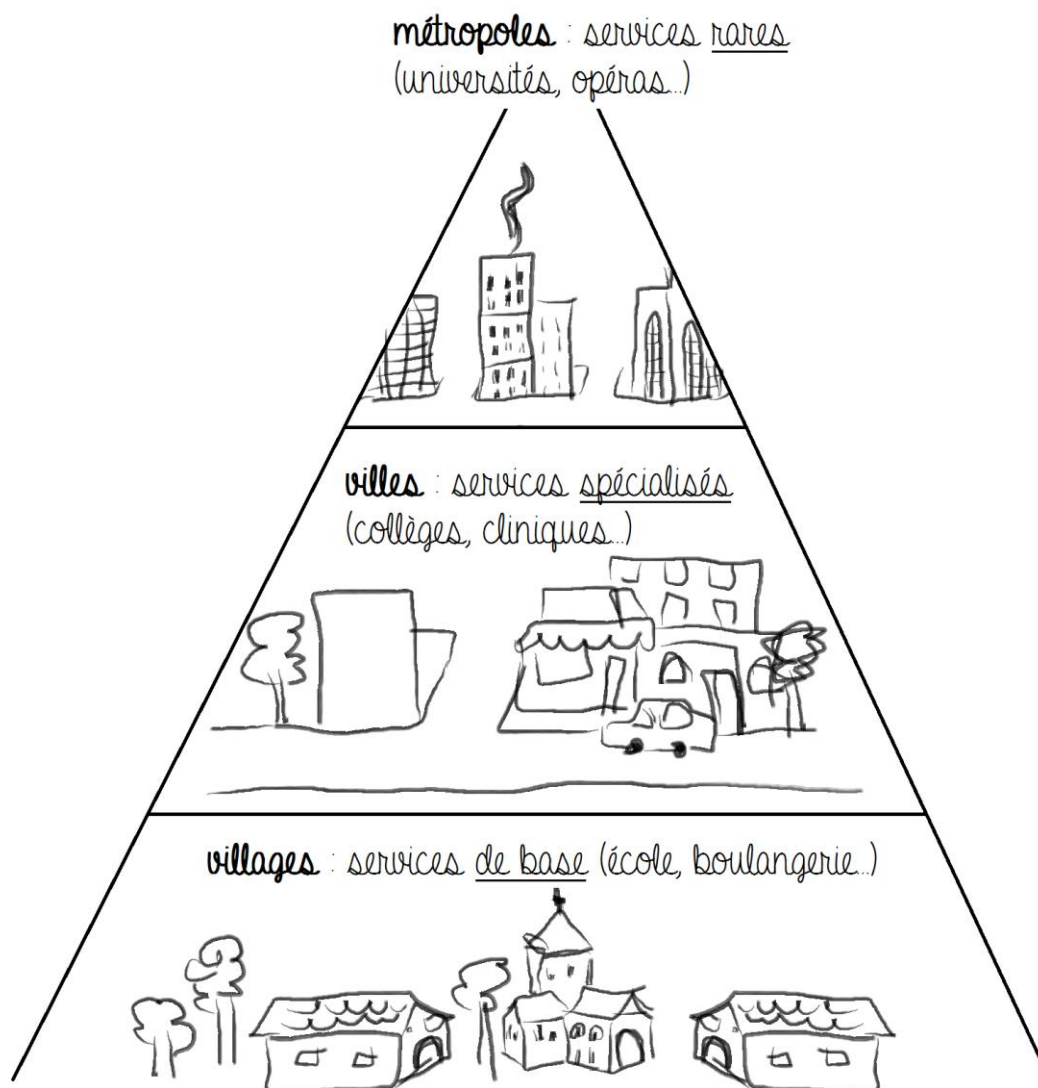


2 – Les espaces tertiaires :

L'espace tertiaire comprend les activités « de service ». On peut les diviser en deux catégories :

- **les services marchands** : ils sont destinés à être vendus, sont payants (commerces, transports, communication etc...)
- **les services non-marchands** : ce sont des services rendus aux personnes (école, police, santé...)

Parmi ces services, on distingue ceux qui sont **de base**, ceux qui sont **spécialisés**, et ceux qui sont **rare** :



Certains endroits ont été créés pour regrouper un maximum de services, ce sont **les villes nouvelles**, ou **les quartiers d'affaire**.

L'espace tertiaire est le plus représenté en France, il regroupe **2 emplois sur 3** et est surtout présent dans les villes.